

Lieu des légendes et des contes, la forêt est le milieu sauvage par excellence. Parce qu'elle abrite une flore et une faune spécifiques, parce qu'elle conjugue des usages et des intérêts différents, la forêt doit être abordée par chacun en respectant un minimum de règles.

Droits et usages des chemins en forêt

Les voies et chemins en forêt ne sont pas tous accessibles aux promeneurs.

Les forêts privées



Les forêts privées représentent 70 % de la surface forestière française. De nombreux propriétaires, réticents pour des raisons de sécurité et pour les désagréments que la fréquentation du public leur cause, choisissent d'interdire l'accès de leur forêt aux promeneurs.

Ils l'indiquent de façon claire et évidente, par différents moyens : des panneaux, une barrière à l'entrée du chemin, des clôtures... Des itinéraires de randonnée balisés traversent parfois des massifs forestiers privés avec l'accord de leur propriétaire. Le respect des consignes affichées, tel que ne pas sortir des chemins autorisés, ou des règles élémentaires de savoir-vivre, y est déterminant pour que les bonnes relations perdurent avec les propriétaires.

Les forêts publiques

Les forêts publiques : ces forêts ont pour vocation, tout en conservant une fonction économique et en occupant une place essentielle dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, d'être accessibles au public et de favoriser sa connaissance du milieu forestier.

Leur rôle social est reconnu par la loi et l'ouverture au public est une décision des propriétaires, État et communes.

L'Office national des forêts, gestionnaire, a pour charge de mettre en œuvre cette politique. Les forêts, de plus en plus fréquentées, font l'objet d'aménagements pour la promenade et la randonnée permettant de répondre aux attentes des visiteurs et de préserver des espaces forestiers souvent fragiles. Les forêts publiques sont toutefois soumises aux règles de droit privé.



Le cas échéant, l'ONF peut donc interdire au public l'accès à certains chemins ou certains secteurs, pour des raisons relevant à la fois de la gestion de la forêt et de la sécurité des personnes : plantations, exploitation forestière, réserve biologique intégrale, interdictions temporaires d'accès comme celles édictées par arrêtés préfectoraux après les tempêtes de 1999.

Les agents de l'ONF sont habilités à verbaliser le cas échéant pour faire respecter les règles. Chemin faisant, le randonneur va forcément être amené à rencontrer d'autres usagers de la forêt. Il peut par exemple croiser des exploitants forestiers : pour des raisons évidentes de sécurité, il vaut mieux

s'éloigner rapidement d'un chantier de coupe et se tenir à l'écart des engins de débardage, dont les manoeuvres peuvent être imprévisibles et rapides.

Personnes à VTT et cavaliers ne sont autorisés que sur certains chemins et allées. Méfiez-vous des cyclistes seuls, ou plus souvent en groupe, pouvant vous heurter en sens inverse, notamment dans une descente en lacets.

Suivre un chemin en forêt

Il est facile de se perdre en forêt : le manque de vue dégagée rend l'orientation malaisée, les chemins se croisent et s'entrecroisent, les points de repères sont rares et se ressemblent souvent. La boussole peut vous indiquer la direction à prendre, mais il n'est pas facile de discerner entre plusieurs allées, laquelle est la bonne.

Suivre le balisage

Il est donc important de suivre avec méthode le balisage et de confronter régulièrement les indications contenues dans le guide ou sur la carte, et les éléments visibles sur le terrain : nom des voies, numéro des parcelles.

Repérez notamment les carrefours et bifurcations. Un extrait de carte 1/25 000 est indispensable : on distingue notamment les limites et numéros de parcelles, ainsi que les limites de forêt, indiqués en couleur verte, le nom des carrefours ou des allées, les arbres remarquables, les maisons forestières...

Si vous êtes perdu

Si vous pensez vous être égarés, ne cédez pas à la panique : la forêt n'est pas un milieu dangereux. Continuez à marcher dans ce que vous estimez être la bonne direction, et essayez de trouver un axe routier où vous pourrez plus facilement être orienté. Ne cherchez pas à improviser un raccourci hors des chemins, la marche y est vite très malaisée et c'est là le plus sûr moyen de vous perdre.



Si vous restez sur les sentiers et les pistes, la marche en forêt ne présente en général aucune difficulté. Les chemins peuvent toutefois se montrer boueux à l'automne ou après les pluies. Il n'existe pas de danger, excepté par temps d'orage, où la foudre est à craindre, et par grand vent, quand la chute d'arbres ou de grosses branches représente un risque réel.

Les milieux forestiers comportent toutefois deux risques sanitaires peu connus, mais non négligeables, liés à l'existence de parasites, des tiques et fruits des bois.

Visites guidées

Au-delà des tables pour le pique-nique, l'ONF, avec l'appui de nombreux partenaires (communes, départements, régions) met en place différents aménagements pour favoriser la découverte des forêts pour tout public : enfants, personnes handicapées, adultes, sportifs, passionnés... Ainsi sont proposés des sentiers thématiques ou de découverte plus ou moins élaborés et comportant souvent des panneaux d'information et d'explication, des sentiers sportifs, des arboretums, des aires d'accueil...

Outre l'organisation de randonnées de plusieurs jours, l'Office propose des visites guidées par des forestiers, qui exposeront la nature du milieu, la faune et la flore qui y vivent, et parleront de leur travail de façon souvent passionnée et passionnante.

En cas de rencontre avec des chasseurs



Les rencontres avec les chasseurs peuvent être fréquentes en automne et au début de l'hiver.

Les battues font normalement l'objet d'une déclaration préalable en mairie, donnez donc un coup de fil avant de partir si vous estimez qu'il y a un risque. Redoublez de prudence si vous repérez au départ de la balade des voitures ou des camionnettes de chasseurs, souvent reconnaissables. Manifestez fréquemment votre présence sur le chemin en parlant ou en faisant du bruit.